

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-797663

☒ **Maladie** ☐ **Dentaire** ☐ **Optique** ☐ **Autres**

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10263 Société : RAM
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : Mina SENBALI
 Date de naissance : 08-06-1968 / 165079
 Adresse : AZHARI 02 Rue 68 N° 86 OULFA CASABLANCA
 Tél. : 0661698886 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 18 04/18
 Nom et prénom du malade : SENBALI DINA Age:
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant
 Nature de la maladie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 13 / 06 / 2023

Signature de l'adhérent(e) : *[Signature]*

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18.04/73	G		300,00	INP Immun. Porte Rio Siège F Préfecture Ministère de l'Intérieur Direction Générale de l'Administration Service des Affaires Médicales Maha NASSER

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du pharmacien ou du fournisseur	Date	Montant de la Facture
	18.6.2021	460.70

[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	PC	IM	IV	
Docteur Maha NASSAF Pneumologue et Allergologue Imm. Communal d'Azemmour et B.d. d'Azemmour Rte. d'Azemmour (en face station aéroport) 3ème Etage - Casablanca Tél/Fax +212 (0) 522 22 22 22	18/04/13	Nebuliser				200,00

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES					
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.					
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.					
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION	
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION	
	H 25533412 00000000 21433552 00000000 D G 00000000 35533411 00000000 11433553 B				
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Maha Nassaf

الدكتورة مها ناصف

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil
respiratoire, Maladies allergologiques,
Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique,
Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التشخيص بالمنظار

Casablanca, le 12 AVR. 2023 في الدار البيضاء،

Mr - Mme : SENBALI Hana

189,50

1/ Furoate des Spas

2 bouffées



GTIN 18901117268882
LOT 1821049
EXP 07/2024
S/N 61639739883633

PPV : 189 DH 50

65,00 de Ringer

2/ Diator Spas

2 bouffées



PHARMACIE CINEMA ANFA
DR. NASSAF BENTAYEB
Hay El Hana - Casablanca
Tel : 05 22 36 87 62

LOT: KJ20074
PER: 03/2025
PPV: 55 DH 00

163,40

3/ Thau Zelar Sop (b)

52,80

4/ Oeda Sop



MONOZELAR 500mg
Boite de 10 COM PEL
PPV : 163,40 DH



6 118001 183838
Maphar
Km 10, route côtière 111
QI-Zenata, Ain Sebaa, Casablanca
Maroc

160,00

1 gel le soir avec le 107

LOT 211481
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

al, Angle Route Azemour et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca,
Porte Route Azemour (en face station Afrikaia), 3^{ème} étage
ax : +212 (0) 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com

5/10241 CP

14

le soir

lui

Docteur Maha NASSA
Pneumologue et Allergologue
Imm. Communauté de Azermitour
et St. Julien d'Arde Rte d'Azermitour
Porte Rio. d'Azermitour Hay Nassani
Jolie Plage. Ten face station alic
Tel. 01 212 91 12 12

Docteur Maha Nassaf

الدكتورة مها ناصف

Pneumologue Allergologue

Spécialiste des maladies de l'appareil
respiratoire, Maladies allergologiques,
Asthme, Tuberculose, Sevrage tabagique,
Bronchoscopie



أخصائية أمراض الجهاز التنفسي،
أمراض الصدر والحساسية،
الربو، داء السل، الإقلاع عن التدخين
التشخيص بالمنظار

Casablanca, le 18/04/23. الدار البيضاء، في

Mr - Mme : SENBALI TINA

Reçu

Nébulisation terbutalig + O₂ 200, 00 mg

Docteur Maha NASSAF
Pneumologue Allergologue
Immeuble Communal, Angle Route Azemour et Bd. Sidi Abderrahman, Hay Hassani, Casablanca
Porte Route Azemour (en face station Afrikaia), 3^{ème} étage
38bis, Azemour, Hay Hassani, Casablanca
Tél./Fax : +212 (0) 522 91 12 12 - E-mail : nassafpneumo@gmail.com